



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Appel à projets « activités physiques et sportives et réduction de la sédentarité en milieu professionnel » 2026





Ordre du jour

1. Introduction
2. Présentation de l'appel à projet 2026
3. Modalités de candidatures et prochaines étapes
4. Retours d'expérience de deux projets lauréats : Université de Brest et Rectorat de Grenoble
5. Questions / échanges



1. Introduction

La Stratégie nationale sport-santé 2025-2030

Action 9 : renforcer la place de l'APS dans la fonction publique

5,7 millions d'agents publics sont touchés par les risques de la sédentarité au travail (TMS, maladies cardiovasculaires, troubles psychiques, etc.).

L'Etat est employeur de 20% des actifs. L'objectif est donc de montrer l'exemple pour transformer durablement les environnements de travail et renforcer la performance collective.



2. Présentation de l'appel à projet

Un appel à projets pour passer à l'action

❖ 666 000 euros à destination de la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière

Qui peut candidater ?

- Administrations de l'Etat (centrale, services déconcentrés, établissements publics, universités)
- Etablissements publics de santé

Une approche « multifactorielle », articulée autour de trois volets :

1. Sensibilisation et information
2. Adaptation de l'environnement
3. Offre d'activités encadrées et régulières



2. Présentation de l'appel à projet

Les attendus des projets

- ☐ cofinancement obligatoire (coût global > 20 000 euros TTC) ;

NB : le financement au titre de l'AAP ne peut porter que sur des actions mises en place au cours de la période septembre 2026 – juin 2027.

- ☐ le financement au titre de l'AAP ne doit pas porter exclusivement sur des dépenses d'aménagement, construction, matériel ;
- ☐ proposer une offre adaptée à un public identifié, sédentaire et / ou éloigné de l'APS ;
- ☐ mettre en place une méthodologie de déploiement et de suivi des actions.



2. Présentation de l'appel à projet

Partenariats / prestations extérieurs

Les projets inter-administrations et interservices sont possibles et encouragés.

NB : Un seul porteur de projet, appartenant à une seule administration, dépose le projet.

Les projets peuvent s'appuyer sur un ou plusieurs partenaires / prestataires : réseau des Maisons sport-santé, association sportive, club privé, mutuelle, fédération, entreprise, etc.



3. Modalités de candidature et prochaines étapes

Partenariats / prestations extérieurs

- ❑ Avant le 17 avril 2026 (23h59 heure de Paris), sur la plateforme démarches numériques
<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aap-apsmp-2026>

➤ Réponse à vos questions :
sportenmilieuprofessionnel@sports.gouv.fr
dgos-rh@sante.gouv.fr (FPH)

- ❑ Début juin : résultats.

Si vous êtes lauréat, début des actions financées en septembre 2026 !



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

4. Exemples de projets lauréats

La Karavan UBouge, Université de Bretagne Occidentale, lauréat 2024

- ❖ campagne de communication (« Bouger, bouger, c'est la clé », iconographie)
- ❖ événement de lancement : spectacle théâtral interactif
- ❖ minibus, mobilier actif, SUAPS à la maison

ressources : [vidéo](#), [page internet dédiée](#)





4. Exemples de projets lauréats

PEPS, Rectorat de Grenoble, lauréat 2024

- ❖ « Participe et engage-toi pour ta santé » , une démarche globale à destination du personnel administratif
- ❖ séquences multisport et ateliers découverte, le midi, encadrées
- ❖ design actif, *nudges* (incitations douces)
- ❖ mobilier actif (ex : pédaliers de bureau)

ressources : [vidéo](#), [page dédiée](#)





MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. Nous vous écoutons.